

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 37 (1908)

**Heft:** 12

  

**Rubrik:** Appel du comité de la Société fribourgeoise d'éducation

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# Bulletin

## pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

---

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.  
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,  
*Directeur de l'École normale, Hauterive-Posieux.*

Pour les annonces, écrire à *M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg*,  
et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à *l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

---

**SOMMAIRE** : *Appel du Comité de la Société fribourgeoise d'Education. — Programme de l'assemblée générale. — Société de secours mutuels du corps enseignant. — Ecoles nouvelles allemandes (suite). — Conférence officielle du IV<sup>me</sup> arrondissement. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Avis. — Bibliographie.*

---

## APPEL

DU

**Comité de la Société fribourgeoise d'éducation.**

---

TRÈS HONORÉS ASSOCIÉS,  
CHERS AMIS,

Ainsi que vous le savez sans doute déjà, c'est à *Fribourg*,  
*le jeudi, 2 juillet prochain*, que la Société fribourgeoise  
d'Education tiendra sa réunion annuelle.

*L'action de l'école dans la lutte contre la tuberculose,*

telle est l'importante et grave question qui sera, avant tout, discutée dans la séance du matin.

Ce thème revêt, de nos jours surtout, un caractère tout spécial d'actualité. Aussi bien, l'excellent *Rapport* qui résume les travaux de nombreux collaborateurs et collaboratrices et les débats que soulèvera cet utile et intéressant sujet nous prouveront le vif intérêt que nous portons tous à l'instruction et à l'éducation populaire dans notre cher canton de Fribourg.

Et ce n'est pas sans raison que, tout récemment encore, on écrivait : « Les efforts des médecins, des pouvoirs publics, des commissions spéciales demeureront stériles si les éducateurs de la jeunesse n'apportent pas, à l'œuvre de la lutte antituberculeuse, engagée dans nos différents cantons, leur patriotique et cordial concours. »

Au surplus, nous devons reconnaître qu'il est absolument indispensable que le corps enseignant, à tous les degrés, puissent compter sur le précieux et indispensable concours des hommes de l'art, des magistrats, des autorités religieuses et civiles, de tous les vrais amis de notre jeunesse studieuse. Dès lors, nos enfants, toujours plus forts et toujours plus instruits, lutteront avec d'autant plus de succès contre le redoutable ennemi qui nous envahit, un peu partout, sans trêve ni merci.

Mais, chers Associés, les liens de sympathique solidarité qui unissent, depuis si longtemps déjà, tous les membres de notre Société, comme aussi les différents mobiles qui nous attachent à la grande et noble cause de l'éducation et de l'instruction de l'enfance et de la jeunesse nous laissent espérer une belle et nombreuse participation à notre prochaine solennité scolaire.

Sept fois déjà, notre Société a eu l'honneur de tenir ses assises annuelles dans l'antique cité des Zæhringen. Sept fois déjà, l'hospitalière cité s'est empressée de nous réserver un généreux et sympathique accueil. Et, cette année encore, nous savons que Fribourg nous prépare une simple, mais cordiale réception.

Aussi, venez à Fribourg pour y admirer, une fois de plus, ses riches et antiques édifices, ses splendides et modernes institutions que nous envient, non sans motifs, tous nos voisins.

Venez à Fribourg, non pas seulement pour y contempler les progrès matériels réalisés jusqu'à ce jour, mais pour vous convaincre, à nouveau, de l'impression vigoureuse et énergique, donnée aux sciences, aux arts et aux travaux intellectuels de tous genres.

Nous serons heureux de constater ce que peut la ferme et et réjouissante initiative de magistrats dévoués, intelligents et qui ont toujours à cœur le bonheur et la prospérité de notre cher pays.

Et puis, Fribourg n'est-elle pas, et avec honneur, la ville aux grands et immortels souvenirs, qui a si précieusement conservé ses antiques monuments élevés par la foi et la piété de nos pères? — Fribourg n'est-elle pas la cité qui naguère célébrait par une fête grandiose la mémoire du plus grand pédagogue de l'Europe, le célèbre religieux, le P. Girard? — N'est-ce pas à Fribourg que se sont, tour à tour, réunis les congrès religieux et patriotiques? — N'est-ce pas à Fribourg que, tout dernièrement encore, se réunissaient, dans une brillante et parfaite harmonie, les sociétés de chant, de musique et de gymnastique? — Est-ce que Fribourg n'est pas la ville universitaire, la ville chère à tous les cœurs fribourgeois, suisses et étrangers?

Vénérés membres du clergé, venez prendre part à notre belle fête et rehausser par votre présence l'éclat de notre Congrès pédagogique.

Et vous, très honorés magistrats, vous tous, membres des Commissions scolaires, professeurs et amis de la jeunesse et du personnel enseignant, venez nous encourager par vos bons conseils et par vos nobles exemples.

C'est pour Dieu, pour la Religion et pour la Patrie que nous combattons. Est-il un but plus grand et plus digne de nos aspirations?

Comme par le passé, nous réservons le plus sympathique accueil à tous nos chers amis du dehors, sans oublier nos aimables et toujours dévoués et fidèles alliés du Valais, du Jura et de la Suisse allemande. Tous nous travaillons dans le même but, et tous nous saurons réunir nos communs efforts.

Et notre chère Société sera heureuse et fière d'inscrire dans ses annales une de nos plus belles et de nos plus imposantes réunions.

Au nom du Bureau du Comité :

A. PERRIARD, *président*.

### PROGRAMME

- 8 h. 35. — Formation du cortège sur la place de la gare.  
9 h. — Office de *Requiem* en la Collégiale de Saint-Nicolas.  
9 h.  $\frac{3}{4}$ . — Ouverture de la séance dans la salle de la Grenette:  
a) Discours de bienvenue de M. L. Buclin, président de la Commission des Ecoles de la ville de Fribourg ;  
b) Eventuellement, procès-verbal de la réunion d'Estavayer-le-Lac ;  
c) Comptes de l'exercice de 1907 ;  
d) Désignation du district dans lequel se tiendra la prochaine assemblée générale ;  
e) Nomination du Comité ;  
f) Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la question mise à l'étude : *Action de l'école dans la lutte contre la tuberculose* ;  
g) Propositions éventuelles. Divers.  
12 h. 30. — Banquet au Restaurant des Charmettes.

~~~~~

### Derniers avis.

1° La carte de légitimation ci-jointe donne droit à la faveur d'un billet simple course pour l'aller et le retour sur les lignes du réseau fédéral (y compris Bulle-Romont), et des chemins de fer électriques Fribourg-Morat-Anet et de la Gruyère. Ne jouissent de cet avantage que les membres de la Société domiciliés dans le canton. (Décision de la Direction générale des C. F. F.).

2° Les participants inscriront eux-mêmes leur nom sur la carte de légitimation.

3° L'horaire des trains est le suivant :

|                     |         |                  |         |
|---------------------|---------|------------------|---------|
| Départ de Palézieux | 5 h. 52 | Arrivée à Romont | 6 h. 30 |
| » Bulle             | 6 h. 30 | » Romont         | 7 h. 08 |
| » Romont            | 6 h. 35 | » Fribourg       | 7 h. 33 |
| » Estavayer-le-Lac  | 7 h. 08 | » Fribourg       | 8 h. 32 |
| » Morat             | 6 h. 46 | » Fribourg       | 7 h. 35 |

4° Les participants sont priés de se conformer aux ordres des membres du Comité d'organisation. La formation en cortège est de rigueur.

5° Toute répétition de chant est formellement interdite pendant la séance d'étude.

6° Il est particulièrement recommandé aux membres du corps enseignant de prendre une part active à la discussion.

Que chacun émette librement sa manière de voir et apporte le concours de son expérience.

7° Les cartes de banquet (prix : 2 fr. 50) seront mises en vente à l'entrée de la grande salle du Restaurant des Charmettes.



## Société de secours mutuels du corps enseignant

De nombreuses demandes d'admission dans la Société ont déjà été faites et se font encore chaque jour. L'entrée en activité est donc fixée définitivement au 1<sup>er</sup> juillet prochain. Les statuts seront mis en vigueur dès ce jour.

Il est très heureux de constater que la plupart des membres du corps enseignant sont animés de l'esprit de solidarité, qui fait la force d'une société. Le corps enseignant fribourgeois aura tout à gagner d'avoir de la cohésion : la Société naissante ne manquera pas d'en établir, mais pour cela, il faut que la très grande majorité, sinon tous les membres du corps enseignant, comprennent l'importance de l'union dans la solidarité. Comme le disait récemment, dans le *Bulletin*, un instituteur de Fribourg, au nom de ses collègues, la création parmi nous d'une Société de secours mutuels est « une œuvre sociale dont le besoin se faisait vivement sentir ».

Sans doute, tous les esprits, même dans les rangs du corps enseignant, ne sont pas encore mûrs à ces idées nouvelles de mutualité, qui deviennent pourtant si courantes de nos jours. Il est de plus certaines dispositions des statuts qui tiennent en suspens quelques instituteurs ou institutrices. Les propositions émises déjà par le corps enseignant de la ville de Fribourg, comme celles qui pourraient être faites encore par des intéressés d'ici à la réunion générale constitutive de juillet, seront étudiées de près et ne manqueront pas d'être adoptées, si elles sont reconnues justes et opportunes. Entre autres, l'art. 2, trouvé trop exclusif, pourrait, semble-t-il, très bien être modifié par la suppression du mot *directs*, relatif à *héritiers*, ceci à l'avantage des institutrices, comme aussi des instituteurs qui n'ont pas de descendance. Il est bien entendu aussi que le rouage administratif de la nouvelle Société devra être simplifié le plus possible.

Quoi qu'il en soit, le Comité constitutif, qui a élaboré les statuts, discutera toutes les modifications proposées et soumettra ses décisions à la ratification de l'assemblée générale.